

en 1865, recommandant de retourner ladite réclamation à MM. Lionais afin de s'assurer du terrain sur lequel un constitut a été effectué.

Résolu: De présenter au Conseil un rapport basé sur l'opinion du Département en Loi.

(c) *Re* abolition des barrières de péage et commutation des chemins dans cette partie de Rosemont annexée à la Ville, suggérant de nommer une sous-commission chargée de rencontrer les autorités de la Compagnie du chemin de la Côte St-Michel.

Résolu: D'autoriser la sous-commission des Réclamations à s'occuper de cette affaire et à faire rapport à cette Commission.

(d) *Re* cause 2526, Poirier *et al* vs la Cité de Montréal et la succession Bagg, en garantie, conseillant de payer les frais de l'action en garantie, suivant le jugement de la Cour, mais sans préjudice aux droits d'appel.

Résolu: De recommander le paiement dudit mémoire de frais s'élevant à \$474.35, suivant la recommandation du Département en Loi.

(e) Au sujet du droit de la Ville de déterminer la dimension des tuyaux dont la Ville ordonne la pose dans les limites de la Ville par la "M. W. & P. Co."

Sur proposition de M. l'échevin Lavallée, il est

Résolu: Que ladite opinion soit reçue et qu'une copie d'icelle soit transmise au surintendant de l'Aqueduc.

(f) Au sujet du jugement rendu dans la cause des Commissaires du Port vs la "M. S. R. Co." et la Ville, en garantie, concernant les rails posés sur la rue des Commissaires, suggérant à la Ville de reprendre les négociations avec les Commissaires du Port pour en arriver au règlement de cette question.

Sur proposition de M. l'échevin Lavallée, il est

Résolu: De nommer une sous-commission, composée de M. le président, de M. l'échevin Sadler et du proposeur, qui devra rencontrer les Commissaires du Port à ce sujet, et d'inviter M. le président de la Commission de la Voirie et M. l'échevin O'Connell à assister aux délibérations. Le greffier de la Ville devra ménager cette entrevue avec les Commissaires du Port, et inviter les avocats et l'inspecteur de la Ville à assister à ladite entrevue.

(g) Au sujet de la réclamation de la Ville contre la "M. S. R. Co." au montant de \$21,489.94, balance du coût de l'enlèvement de la neige en 1907-08, déclarant qu'il a demandé au service de la Voirie un rapport, et, lorsque ce rapport lui aura été remis, il donnera sa réponse à la demande contenue dans la résolution adoptée par cette Commission.

Déposée aux archives.

(h) *Re* réclamation de la "M. S. R. Co." pour l'enlèvement des rails sur la rue Sainte-Catherine, confirmant sa première opinion qui déclare que la Ville est responsable du coût de la pose à nouveau des rails qui ont été déplacés par suite de la construction d'un égout dans la rue Sainte-Catherine, mais qu'elle n'est pas responsable du coût de la construction d'une ligne temporaire sur la rue DeMontigny.

Sur proposition de M. l'échevin Sadler, il est

Résolu: De présenter au Conseil un rapport renvoyant de nouveau à la Commission de la Voirie son rapport du 27 mai dernier, et recommandant de prier l'inspecteur de la Ville d'examiner soigneusement le compte de la "M. S. R. Co." et de déduire de ce compte tout montant chargé pour travaux dont la Ville n'est pas responsable, suivant l'opinion du Département en Loi; et de reviser aussi avec soin les autres item dudit compte afin de constater le montant exact que la Compagnie est en droit de recevoir.

12.—Soumise une lettre de M. J. Lanctôt, offrant de vendre sa propriété, rue St-Laurent, pour y construire une caserne de pompiers.

Renvoyée à l'inspecteur des Edifices avec prière de préparer un rapport sur la valeur commerciale de ladite propriété.

13.—Soumis un rapport du président du Bureau des Evaluateurs, établissant la valeur du terrain, sur la rue Ste-Hélène, en face de la propriété de M. S.E. Forbes qui demande la permission de se servir d'une partie du trottoir.

Résolu: De renvoyer ce rapport au contrôleur qui devra calculer le montant à charger pour ce privilège, suivant le règlement No 362. Le greffier de la Ville est aussi prié

Resolved: That a report be made to Council in accordance with the opinion of the Law Department:

(c) *re* removal of toll gates and commutation of roads in the portion of Rosemont annexed to the City, suggesting that a sub-committee be appointed to meet the officials of the Cote St. Michel Road Coy.

Resolved: That the sub-committee on claims be authorized to look into this matter and report to this Committee.

(d) *Re* case 2526, Poirier *et al* vs the City of Montreal, and Estate Bagg, in warranty, advising payment of costs of the action in warranty, as per judgment of court, but without prejudice as to the right of appeal.

Resolved: To recommend that said bill of costs amounting to \$474.35, be paid, as per recommendation of the Law Department.

(e) Concerning the right of the City to fix the dimensions of pipes ordered to be laid in the City limits, by the M. W. & P. Coy.

On motion of Ald. Lavallée, it was

Resolved: That said opinion be received and that a copy thereof be transmitted to the superintendent of the Water Works.

(f) *Re* judgment rendered in the case of the Harbor Commissioners vs the M. S. Ry Co. and the City, in warranty, concerning rails laid on Commissioners street, advising the City to reopen negotiations with the Harbor Committee with a view of arriving at a settlement of this question.

On motion of Ald. Lavallée, it was

Resolved: That a sub-committee, composed of the chairman, Ald. Sadler and the mover, be appointed to interview the Harbor Commissioners in this connection, and that the chairman of the Road Committee and Ald. O'Connell, be invited to take part in the deliberation.

The City Clerk to arrange said interview with the Harbor Commissioners, and to invite the City attorneys and the City surveyor to be present.

(g) Anent claim of the City against the M. S. R. Co. for \$21,489.94, balance of cost of snow removal in 1907-08, stating that they have asked a report from the Road department, and, when this report is received, they will give their answer to the demand contained in the resolution adopted by this Committee.

Filed of record.

(h) *Re* claim of M. S. R. Co., for removal of rails on Ste. Catherine street, reaffirming their previous opinion that the City is responsible for the cost of relaying tracks removed for the construction of a sewer in Ste. Catherine street, but that the City is not responsible for the cost of constructing a temporary line on DeMontigny street.

On motion of Ald. Sadler, it was

Resolved: To report to Council referring back to the Road Committee, their report of the 27th May last, and recommending that the City surveyor be instructed to examine carefully the account of the M. S. R. Co., and to deduct whatever amounts are charged for works for which the City is not responsible, according to the opinion of the Law Department; and to also revise carefully the other items of said account so as to give the exact amount which the Company is entitled to receive.

12.—Submitted a letter from Mr. J. Lanctôt, offering to sell his property on St. Lawrence street for a Police station.

Referred to the Building inspector for a report on the commercial value of said property.

13.—Submitted a report from the chairman of the Board of Assessors, giving value of land on St. Helen street, opposite property of Mr. S. E. Forbes, who is asking permission to use portion of the sidewalk.

Resolved: That the same be referred to the City comptroller to calculate the amount to be charged for this privilege according to by-law No. 362. The City clerk was also instructed to procure a plan of the opening to be made in the sidewalk and to ask the Law Department if